

La communication internationale à l'heure de la mondialisation des cultures

Françoise Cestac

Services des conférences des Nations-Unies

Ex abrupto, je pourrais dire que les deux orateurs dont nous venons d'entendre les exposés remarquables promeuvent l'universalité, la solidarité et le rapprochement entre les peuples, et ont pour objectif l'égalité linguistique.

Il ressort de l'exposé de Marie-Josée de Saint Robert que nous avons devant nous une organisation internationale composée de 185 États Membres, qui a pour caractéristique l'universalité et son corollaire linguistique, le multilinguisme. Le principe de la communication implique pour chaque État Membre de l'Organisation, quelle que soit la langue officielle dans laquelle il s'exprime, le droit et le devoir de se faire comprendre et de comprendre les autres. Alors, de quel genre de communication s'agit-il?

Tout d'abord, il est bon de rappeler qu'au cours des années, la carte politique mondiale a changé. Des conflits internes et internationaux ont surgi; des crises économiques sont apparues; ce qui fait que le rôle de l'ONU a évolué dans le sens de la multiplication des opérations de maintien de la paix. Certains ont craint que le facteur parlementaire diminuerait au profit de l'action. Il n'en est rien car l'action d'une organisation internationale est toujours l'aboutissement d'une intense activité diplomatique. Ce qui revient à dire que la multiplication des opérations de maintien de la paix s'est traduite depuis près de six ans par un accroissement constant du nombre des réunions et du volume de la documentation parlementaire. Citant le Secrétaire général des Nations Unies Boutros Boutros Ghali, je dirais que: «Les Nations Unies sont autant, chacun le sait, un lieu de pouvoir qu'un lieu de discours»; et c'est dire combien la langue y est un attribut naturel et combien, dès lors, les rapports de force affluent derrière les débats linguistiques.

J'ajouterai qu'au-delà de la communication, la langue, et j'aimerais dire *le langage*, devient un facteur d'établissement de relations et d'identification d'une communauté, ici une communauté internationale. J'en veux pour preuve tous les grands événements historiques qui se sont déroulés dans le monde et qui ont donné lieu à des conférences et réunions où gouvernements et experts ont été désireux de définir un langage pouvant être accepté dans les six langues de l'ONU. Depuis 1992, les grandes conférences organisées par l'ONU dans le domaine du développement ont démontré que la globalisation – ou plutôt en français, la *mondialisation* – obligeait les pays à tenter de partager des idéaux, des valeurs et des aspirations culturelles, et donc, à travailler, si possible ensemble, aux réunions suivantes:

- Sommet mondial pour les Enfants, New York , 1990
- Conférence sur l'Environnement et le Développement, Rio de Janeiro, 1992
- Conférence sur les Droits de l'Homme, Vienne, 1993
- Conférence sur le développement durable des pays insulaires en développement, La Barbade, 1994
- Sommet mondial du Développement, Copenhague, 1995
- Quatrième Conférence internationale des Femmes, Beijing, 1995
- HABITAT, Istanbul, 1996

Si la résolution des conflits, l'analyse ou l'étude en commun des grands sujets que je viens d'évoquer ainsi que le respect de la parité des langues incombent aux États Membres, le Secrétariat a la responsabilité d'une part d'assurer la communication par l'interprétation, la traduction, les communiqués de presse, la terminologie... et, d'autre part, de mettre en

application les résolutions votées par les États Membres, en particulier celles se rapportant au traitement des six langues officielles de l'Organisation et à la parité d'utilisation des langues de travail du Secrétariat: l'anglais et le français, éliminant ainsi la notion d'un quelconque classement hiérarchique de l'une ou l'autre de ces langues.

Sur le plan du traitement des langues, j'insisterai sur les contraintes budgétaires, budget voté par ces États Membres qui protestent parce que certains services ne leur sont pas fournis. Ce qui est fort dommageable pour les négociations en général conduites dans des réunions officielles sans interprétation et où les avant-projets sont rédigés en anglais, ce qui désavantage les jeunes diplomates francophones en particulier. Au chapitre de l'utilisation du français, langue de travail du Secrétariat, il semble qu'on joue la carte de l'efficacité contre celle du droit linguistique élémentaire.

L'exposé de ces contraintes qui sont en fait le résultat d'attitudes négatives ou de craintes, ont conduit Marie-Josée à aborder le second volet de son exposé: droits linguistiques, qu'elle entame en disant que le multilinguisme international ne va pas de soi. Les moyens qu'elle propose, relèvent à la fois de la psychologie par le changement des comportements, et de la notion des droits, et ajoutant celle des devoirs et des moyens matériels, notamment informatiques, à la fois pour les bibliothèques et pour les linguistes.

J'ai toujours pensé qu'au lieu de discuter en termes quantitatifs, il conviendrait de doter les services chargés du traitement de la documentation sous toutes ses formes des outils nécessaires à ce traitement. L'on aboutirait à la fourniture de services plus rapides et donc plus efficaces. Ceci aurait pour conséquence de permettre aux États Membres de mieux communiquer, donc de travailler non seulement à la résolution des conflits, mais encore au progrès du développement dans de meilleures conditions.

Ce qui revient à dire que la langue sera au service de la paix et de la démocratie dans le monde et que les organisations internationales seront plus que jamais ce que les États Membres qui les constituent désirent en faire, c'est-à-dire un lieu de discours et de compréhension entre les peuples.